Vol. XLIX — SAINT-BONIFACE, MANITOBA, MERCREDI, 19 MAI 1920 — No 26

ABONNEMENTS

Canada .... $1.00 par année
Etats-Unis .... 1.50 " "
Europe .... 2.00 " "

Tarif des Annonces

1ère insertion, par ligne .... 12 cents
Chaque insertion subséquente 8 cents

N. B.—Les annonces de naissances, mariages et sépultures seront insérées au taux de 25 cents chacune.

LE MANITOBA

JOURNAL HEBDOMADAIRE.

LE MANITOBA
EST PUBLIE ET IMPRIME
TOUS LES MERCREDIS

Toutes communications concernant le journal ou l'imprimerie devront être adressées :

Le Manitoba
42 AVENUE PROVENCHER
SAINT-BONIFACE - MANITOBA
Téléphone : Main 3377

LISTES ELECTORALES

Nos lecteurs nous permettront de revenir encore sur ce sujet.

Depuis que nous nous occupons d'affaires publiques, il ne nous a jamais été donné de constater un aussi grand sentiment d'indifférence au sujet de la préparation des listes électorales que celui qui domine aujourd'hui.

Nous avons bien le droit de dire avec une certaine satisfaction que si nous devons porter foi aux rapports des grands journaux, les électeurs du comté de Saint-Boniface se comptent parmi ceux qui ont rempli ce devoir avec le plus de fidélité.

Il y a cependant encore du travail à faire.

Tout homme au courant des luttes politiques vous dira sans hésitation que d'ordinaire la bataille se gagne le soir de la fermeture des listes.

Or, cette année, la plupart des candidats qui brigueront le suffrage populaire, se présenteront au peuple sans connaissance, au préalable, du nombre de soldats qu'ils peuvent raisonnablement compter autour de leurs bannières.

C'est du nouveau!

D'ordinaire les candidats, les organisateurs avisés sont, dès le premier jour de la lutte, en mesure de tirer une ligne assez juste entre les amis, les adversaires et les douteux.

Comme le joueur d'échecs en face de son échiquier, ils voient le nombre des soldats, la situation des différents groupes, l'action à prendre, la position à défendre, le coup à porter à l'adversaire.

Il faut dire cependant que d'ordinaire aussi et jusqu'à présent, l'électorat n'avait compter qu'avec deux partis, tandis qu'aujourd'hui ces partis sont divisés en différents groupes; les vieilles lignes se sont brisées, chaque classe, chaque élément, chaque intérêt réclame ses droits particuliers; un souffle d'indépendance a passé à travers les rangs et le commandement des chefs politiques n'a plus cette autorité qui dans le passé imposait l'obéissance.

Les programmes politiques sont moins définis et l'on semble trop vouloir mettre de coté la considération des questions les plus importantes et les plus vitales pour s'attacher aux points secondaires.

Le coeur du peuple est malade, l'humanité souffre aujourd'hui dans le plus intime de son être, des problèmes nouveaux ont surgi et chacun de ces problèmes dèvra être étudié et résolu d'après ses propres mérites et non pas seulement dans la mesure nécessaire pour satisfaire l'opportunisme ou l'intérêt d'un parti en particulier.

Il y a des questions qui ne peuvent être enterrées et dont l'importance surpasse l'amitié partisanne ou la vie d'un parti.

La constitution canadienne, les rapports entre les provinces, la vie de ces provinces a été déterminée d'après certains principes, certaines concessions, certains droits, certains privilèges qui doivent être respectés par tous les partis, et, les partis qui refusent de s'y soumettre n'ont pas le droit de réclamer l'obéissance aveugle de leurs partisans.

C'est depuis quelques années l'oubli de ces principes par un trop grand nombre d'hommes publics qui a emmené ce désarroi dont on est témoin aujourd'hui.

Dans l'immense majorité des comtés du Manitoba, des candidatures indépendantes surgissent et prennent la place des candidatures pures et simples de parti.

A part les francs indépendants l'on voit partout libéral-indépendant, conservateur-indépendant, fermier-indépendant, fermier-travailliste-indépendant, etc., etc.

Chaque candidat veut évidemment réserver ses coudées franches, et, après la prochaine élection l'on verra probablement s'effectuer les alliances d'après les idées et les principes que l'on voudra défendre et protéger.

Chacun sera appelé à faire ses preuves—les partis, les groupes comme les individus; les représentants.

Il est donc d'une importance vitale pour les électeurs de langue française, pour les citoyens qui tiennent à l'éducation religieuse à l'école, de se mettre en mesure de prendre leurs postes dans le combat.

Le poste le plus important est sur la liste électoralé.

Qu'on ne néglige donc pas ce devoir; il en est encore temps.

Celui ou celle qui ne s'est pas encore acquitté de ce devoir peut le faire encore aux dates et aux endroits suivants.

C'est peut être le dernier numéro de notre journal qui parviendra à nos lecteurs avant les dates fixées pour la revision des listes.

Nous voulons avoir la satisfaction d'avoir fait notre part dans le travail de la préparation des listes et c'est la raison pour quoi nous réitérons notre appel à nos compatriotes.

Joseph BERNIER.

COURS DE REVISION

St-Boniface, St-Vital et Fort Garry à l'hôtel-de-ville de Saint-Boniface le 20 mai.

Cité de Saint-Boniface : 26 mai.

Carillon : La Broquerie, jeudi, 3 juin; Saint-Pierre-Jolys, 29 mai.

Iberville : Saint-François-Xavier, jeudi, 10 juin.

LaVérendrye : Sainte-Anne-des-Chênes, mercredi, 2 juin.

Ste-Rose du Lac : 7 juin.

Winnipeg : au nouveau palais de justice, le 22 mai.

Morris : Cour de comté, Norris, mai 27.

St-George : Lundar Hall, Lundar, mai 27.

Fairford : Maison d'Ecole Fairford, mai 25.

Fisher : Salle publique, Fisher Branch, juin 1.

St-Clements : Salle publique, Lac du Bonnet, mai 28.

SAINTE JEANNE D'ARC

Nous nous mettons à genoux devant Sainte Jeanne d'Arc et nous la prions de se faire la protectrice des francs du Canada.

Monsieur le directeur du Petit Séminaire a prononcé dimanche dernier à la cathédrale de Saint-Boniface un magnifique sermon et comme nous ne saurions faire mieux, nous sommes certains que nos lecteurs nous remercieront de leur en faciliter la lecture.

> Esto fidelis usque ad mortem et dabo tibi coronam vitae.
> Sois fidèle jusqu'à la mort et je te donnerai la vie éternelle.—(Apoc. 2, 10.)

Monseigneur,
Mes Frères,

Rome est un foyer de lumière qu'on ne saurait éteindre et un centre de force morale qu'on ne peut ignorer. Nous en avons des preuves de nos jours autant que jamais. Mais si bon gré mal gré l'esprit de l'univers doit se tourner vers la ville des papes, on peut dire sans crainte de se tromper, que, de ce temps-ci, c'est le coeur entier des fidèles qui s'y transporte avec allégresse. Actuellement il s'y déroule en effet des évènements bien propres à faire tressaillir de joie l'univers catholique: cinq béatifications et deux canonisations dans l'espace d'un mois!!!

Nulle part cependant ces fêtes d'une grandeur incomparable dans la ville éternelle n'ont un écho plus harmonieux, plus suave et plus consolant que chez les fidèles de sang français. Dès dix-huit vénérables qui seront, ou qui sont déjà, nommément proclamés bienheureux, seize sont filles de France. Tous les autres béatifiés, à l'exception d'un seul, sont le fruit de l'apostolat français. Et il nous est bien permis de ressentir un orgueil légitime à la pensée que les saintes que l'Eglise places sur nos autels sont nos soeurs par le sang.



JEANNE D'ARC ENTRANT VICTORIEUSE A ORLEANS.

Marguerite-Marie Alacoque a été dans la vie religieuse l'humble instrument dont Dieu s'est servi pour répandre dans le monde la dévotion au Sacré-Coeur. Jeanne d'Arc dans les rangs des laïques a été choisie pour affirmer dans le monde la suprême royauté de Dieu sur les nations aussi bien que sur les individus, dans l'ordre social et civil aussi bien que dans la vie privée.

Ces deux saintes pour des raisons diverses ont des titres particuliers à notre vénération et à notre culte. Néanmoins, comme ce double sujet est trop vaste pour être traité en une seule instruction, après avoir salué sainte Marguerite-Marie Alacoque chargée de révéler au monde les abimes d'amour du coeur de Jésus, nous vous entretiendrons de Jeanne d'Arc, en étudiant sa vie pour en tirer une grande leçon de fidélité au devoir. *"Esto fidelis usque ad mortem et dabo tibi coronam vitae*: Sois fidèle jusqu'à la mort et je te donnerai la vie éternelle."

Jeanne d'Arc naquit en 1411, à Domrémy-sur-Meuse en Lorraine. C'était à certains égards à l'une des époques les plus tristes de l'histoire ecclésiastique. Trois contendants se disputaient la tiare. La discorde entre les princes de l'Eglise et la division qui existait dans les rangs du haut clergé engendrèrent vite une confusion qui devint générale dans toutes les classes de la société. La France, qui alors avait contribué plus que tout autre pays en Europe à battre en brèche l'autorité du Souverain Pontife, devint bientôt elle-même comme sans chef sous le gouvernement de Charles VI, l'insensé. Deux factions politiques se disputèrent alors la suprématie: les Bourguignons et les Armagnacs. Ces derniers ayant mis à mort, contre le droit des gens, le duc de Bourgogne, Jean sans Peur, le chef de leurs adversaires, les Bourguignons appelèrent pour se venger les Anglais à leur secours. Poitiers, Crécy, Azincourt furent le théâtre de combats gigantesques pour le temps, de combats qui plongèrent la France dans le deuil et placèrent le trône de Charles VI sous la domination du roi d'Angleterre. Le désarroi causé par la trahison d'Isabeau, reine de France, doublement infidèle envers son époux et envers sa patrie, et la précipitation avec laquelle la plupart des nobles acceptèrent la domination étrangère semblèrent consolider à tout jamais le règne du roi d'Angleterre sur le sol français.

Mais tout autre était le dessein de Dieu. Lui qui trace à la mer les limites qu'elle ne saurait franchir sait aussi enfermer les peuples dans des frontières qu'ils ne sauraient dépasser impunément. Dieu voulait l'Anglais maitre dans son île et le Français indépendant en son pays. Et pour reconquérir ce royaume de France perdu par la perfidie d'une femme, c'est, selon la prophétie qui avait cours alors, une femme qu'il devait choisir: Jeanne d'Arc.

Jeanne d'Arc avait alors environ treize ans. Bonne et simple, pure, courageuse et joyeuse, elle n'avait d'autre ambition que celle de servir Dieu dans l'obéissance envers ses parents. C'est vers elle que Dieu dépêcha son archange saint Michel et ses deux saintes du Paradis, Catherine et Marguerite, pour lui parler de "la grande pitié du royaume de France" et lui faire connaitre sa sublime mission. Pendant plus de trois années les apparitions et les révélations furent fréquentes. Finalement l'heure sonna où la jeune fille, consciente qu'il fallait mieux obéir à Dieu qu'aux hommes, laissa malgré ses parents le foyer paternel, pour affronter les difficultés d'un voyage de plusieurs centaines de milles afin de porter à son roi le message divin qui lui avait été confié.

Les Anglais faisaient alors le siège d'Orléans. Jeanne d'Arc donne à son souverain des preuves si convaincantes de sa mission, que l'on écarte les plus grands généraux de l'armée française du temps pour lui en donner le commandement suprême. Obéissant toujours aux voix de saint Michel et des saintes Catherine et Marguerite, Jeanne d'Arc prend en main toute la responsabilité des forces du roi en France. Elle commence par réformer les abus qui s'étaient introduits au milieu des soldats, remet en honneur dans leurs rangs la pratique des vertus chrétiennes et ne veut batailler qu'au nom de Dieu. Afin de ne pas répandre inutilement le sang humain, elle somme à plusieurs reprises les Anglais d'avoir à retourner dans leur pays s'ils ne veulent être "boutés hors de la France" par la force des armes. Sur leur refus, à la tête de ses soldats elle fonce sur eux portant en main sa bannière sur laquelle sont inscrits les noms de "Jhésus, Maria". Une série de victoires rend les Français maitres de la plus grande partie du sol de leur patrie. Charles VII est consacré à Reims.

Jeanne eut alors voulu retourner à la vie paisible du foyer paternel. Ses conseillers célestes l'engagèrent à continuer. Une gloire supérieure à celle de la victoire sur les armées anglaises lui était réservée, mais gloire qui lui coûtera le sacrifice suprême ici-bas, sacrifice de l'honneur et de la vie.

Elle tente alors de déloger les Anglais de Paris afin d'y "mettre Charles VII". Hélas! celui-ci s'est déjà laissé griser par le succès. Il n'écoute plus qu'à demi sa libératrice. Il prête l'oreille à des courtisans jaloux de l'ascendant qu'a pris Jeanne dans les affaires du royaume. Par suite de l'opposition qu'on lui fait, l'humble vierge voit échouer la tentative de reprendre Paris. Peu après Jeanne est enfermée dans Compiègne qu'elle était venue protéger contre l'aggresseur, tombe entre les mains des Bourguignons qui la vendent aux Anglais, et est conduite à Rouen.

C'est là que l'on institua le procès de celle qui s'était toujours intitulée et qui était universellement connue sous le nom de "Pucelle", c'est-à-dire "la Vierge". Accusée de sujugés contre elle, qu'ils agissaient sous la férule du Duc de Bedford, représentant de la couronne d'Angleterre en France et qu'ils s'inspiraient dans leurs délibérations de la funeste politique de l'intérêt personnel et de la peur.

L'humble Vierge déjoua par la smplicité et la sagesse de ses réponses les pièges qu'on lui tendait. Un moment cependant, mise en face du bûcher, à bout de force par suite des mauvais traitements qu'elle avait subis dans sa prison, elle faiblit et signa une rétractation de ses prétendues erreurs. Mais se reprenant bientôt, elle avoua humblement sa faute et déclara hardiment qu'elle n'avait toujours agi que sur les ordres de Dieu. Ces aveux furent considérés comme une rechute. Malgré ses appels réitérés au Pape ou à un tribunal ecclésiastique impartial, elle fut jugée coupable de superstition et, selon les moeurs du temps, livrée comme telle au bras séculier, c'est-à-dire aux Anglais, ses plus mortels ennemis. Quelques jours après elle expirait sur un bûcher en invoquant les noms de Jésus. Ceci se passait le 30 mai 1430.

* * *

perstition, de sorcellerie, d'immoralité et d'hérésie, Jeanne eut à faire face seule à toutes les subtilités de ses juges. Le tribunal se composait d'hommes d'une science consommée en théologie et en jurisprudence, de tout ce que l'Université de Paris recélait de savants, mais d'hommes animés d'un esprit d'indépendance envers le Souverain Pontife et s'adjugeant à tort l'autorité suprême en matière religieuse.

Il leur était facile de soumettre une jeune personne qui selon sa propre expression, ne savait "ni A ni B" aux tortures morales d'une enquête des plus captieuses. Ils le firent avec d'autant plus d'astuce qu'étant du parti des Bourguignons ils étaient d'avance pré-

Les leçons qui découlent de cette esquisse biographique sont nombreuses. Il en est une ce me semble qui résume, domine et absorbe toutes les autres. C'est que Jeanne d'Arc est un modèle admirable de fidélité au devoir.

"La fidélité, disait un grand prédicateur du dernier siècle, est le constant et inviolable attachement d'une âme à un droit et à quiconque représente le droit." Or, mes Frères, le devoir est le corrélatif du droit de Dieu. Etre fidèle à son devoir c'est donc en tout et partout être attaché à Dieu et à sa sainte volonté.

Ca été précisément là le trait caractéristique de la vie de Jeanne d'Arc. Comme elle le déclarait elle-même devant ses juges, c'est sa mère et sa mère seule qui lui a "appris le *Pater*, l'*Ave* et toute sa créance" et "comment une enfant doit se comporter pour être bonne". Elle avait si bien profité de cette première éducation chrétienne que dès leurs premières visites, les envoyés célestes lui décernèrent de la part de Dieu, du Souverain juge des reins et des coeurs, le titre, expressif entre tous, de "fille de Dieu".

L'éducation qu'elle reçut par la suite au moyen des rapports qu'elle eut avec l'Archange saint Michel, sainte Catherine et sainte Marguerite, orientèrent sa vie d'une façon irrévocable vers la volonté de Dieu.

Au cours du procès qu'on lui fit subir à Rouen, on lui demanda si elle ne pensait pas pécher en laissant ses parents malgré eux pour aller se mettre au service de son roi: "Puisque Dieu le commandait, il fallait le faire, répondit-elle; puisque Dieu le commandait, quand j'aurais eu cent pères et cent mères, quand j'eusse été fille de roi, je serais partie."

On lui faisait un crime de porter l'habit masculin, Jeanne profite habilement d'une question qu'on lui fait sur les invocations qu'elle adresse à ses conseillers, pour se disculper et proclamer que son unique ambition est de conformer sa volonté à celle de Dieu. C'est ainsi qu'elle priait, dans son langage d'une simplicité et d'une naïveté charmantes: "Très doux Dieu, en l'honneur de votre sainte passion, je vous demande, si vous m'aimez, de répondre à ces gens d'Eglise. Je sais bien quant à l'habit le commandement par lequel je l'ai pris, mais je ne sais pas par quelle manière je dois le laisser. Pour cela plaise à vous de l'enseigner à moi!" C'est encore la même préoccupation de plaire à Dieu qui perce dans cette réponse admirable qu'elle fit à ceux qui tentaient de la mettre en contradiction avec ces paroles de nos Saints Livres: *"Nescit homo utrum amore an odia dignus sit*: Personne ne sait s'il est digne d'amour ou de haine." Jeanne avait parlé de son innocence: "Savez-vous si vous êtes en état de grâce?" — Si je ne suis pas en état de grâce, que Dieu m'y mette, et si j'y suis qu'Il daigne m'y conserver. Il n'y aurait pas pour moi de douleur pareille à celle de savoir que je ne suis pas en état de grâce."

On l'accuse d'hérésie: "Je vous certifie, dit-elle, que je ne voudrais rien faire ou dire contre la Foi chrétienne."

On lui parle du caractère extraordinaire de son entreprise: "Plutôt que d'être venue en France sans le congé de Dieu, j'aimerais mieux avoir tous mes membres tirés à quatre chevaux."

Un si grand souci de complaire à Dieu en tout et partout ne saurait exister dans une âme sans un profond mépris des jugements des hommes, sans un dévouement personnel à toute épreuve. C'est encore ce que nous trouvons dans notre sainte.

Malgré le rôle souverain qu'elle a joué dans la délivrance de sa patrie, elle étale aux yeux de ses juges l'humilité de ses origines avec un désintéressement qui frappe: "Je ne sais ni A ni B... On m'a appris à coudre la toile et à filer; et pour la quenouille et l'aiguille, je ne redoute aucune femme de Rouen... Quand j'étais chez mon père, je m'occupais à l'intérieur des soins du ménage."

Ses parents, elle les aimait d'un amour tendre, autant que peut le faire une enfant si bien née. On lui demandait pourquoi elle se plaisait à regarder une bague qu'elle portait, alors qu'elle allait en guerre: "Par plaisance pour mon père et ma mère." Cependant cet amour n'a jamais été aveugle au point de nuir à celui qu'elle devait à Dieu. A un moment qu'il est difficile de préciser, les parents de Jeanne voulurent la contraindre d'entrer dans l'état du mariage. Jeanne qui avait déjà fait voeu de virginité s'y oppose avec tant d'énergie qu'elle va jusqu'à se défendre contre eux devant l'officialité diocésaine de l'accusation de manquer à de prétendus engagements de fiançailles.

Quand il s'agit de répondre à ses juges, c'est encore la même sainte indépendance. Veulent-ils exiger d'elle un serment de répondre à toutes les questions qu'on lui fera? Elle refuse résolument: "Par ma foi, vous pourriez me demander telles choses que je ne vous dirais pas... vous pourriez me demander ce que j'ai juré de ne pas dire; et ainsi je me rendrais parjure, ce que vous ne devriez pas vouloir."

Ce désintéressement des jugements des hommes n'a d'égal dans l'humble vierge que son dévouement personnel à la cause sainte qui lui a été confiée. Quand une fois elle a entendu "ses voix" lui parler des malheurs de sa patrie, elle ne peut y penser ou en causer sans verser des larmes. Lorsqu'elle a reçu le divin message "Fille de Dieu, va, va, va, je serai à ton aide, va", elle se déclare prête à tout. "La France, répète-t-elle, a été perdue par une femme; elle sera sauvée par une vierge venant des marches de Lorraine." Afin

(A suivre sur la Page 4)



JEANNE D'ARC, PAR INGRE.

Les pauvres depensent pour oublier qu'ils ont si peu Déclare Lord Shaugnessey

New-York—"Augmentez la production et prodiguez moins" tel est l'avis donné par Lord Shaughnessy dans un article sur les temps actuels publié aujourd'hui dans le journal de Wall Street.

Nous devrions prier, dit-il, afin que la contrainte soit moins grande et que la correction des prix s'opérât avec ordre et s'étendit sur une longue période.

L'histoire se répètera, comme cela eut lieu après la Révolution Américaine, après la guerre civile et après les grandes guerres européennes du passé. Il ne saurait se produire une véritable diminution des salaires avant que le prix des choses indispensables ne s'abaisse. Ceci était vrai il y a un an et demeure vrai maintenant. Nous devons augmenter la production et diminuer la consommation inutile. En d'autre termes nous devons supprimer les procédés industriels que la guerre avait rendu nécessaires à la fois au Canada et aux EtatsUnis.

La guerre engloutit plus d'hommes, plus d'aliments, plus de vêtements, plus de matériaux bruts et plus de matériaux ouvragés que ne le firent toutes les guerres depuis 1760, bien qu'elle laissa l'humanité plus riche, tout en faisant preuve de bonne volonté.

La tâche principale de produire plus et de gaspiller moins repose sur les deux fortes et vastes nations. Les Etats-Unis, à l'aide de leur système de réserve et le Canada grâce à ses nombreuses banques peuvent hâter ce procédé par du nouveau crédit. Mais un programme étendu de concentration dans l'un des deux pays engendrerait une congestion plus rigoureuse. Nous ne voulons pas employer ici de semblable formule. C'est la part du fermier, du marchand, du fabricant et enfin du consommateur de coopérer avec la banque pour produire un dégorgement national.

La balance commerciale du Canada pour l'année fiscale qui vient de s'écouler s'élève à $221,000,000. Notre débit commercial avec les Etats-Unis constitue le seul rabais. Peut-être l'immigration américaine ne fait-elle plus que de compenser cette disparité. Nous l'annulerons quand il sera temps. Les deux nations ont prospéré aussi bien sur des balances commerciales opposées que sur des balances favorables. J'estime que la note va enfin se stabiliser. Nous possédons assez de terre pour en pourvoir tous les immigrants que nous recevons. Plus de 100,000 hommes, femmes et enfants sont venus au cours des 12 derniers moins, une moitié d'Anglais, l'autre d'Américains. Nous devenons en passe de devenir les meilleurs colonisateurs du monde.

Avec le surplus de produits destinés à la vente, les marchands, les exportateurs canadiens pourront tenir leur place dans tous les marchés.

Nous avons des troubles ouvriers ici. La constante succession des demandes ouvrières est notre aliment quotidien. Elle est le résultat naturel de la guerre. C'est l'histoire qui se répète. Les ouvriers doivent manger et se vêtir aussi bien après qu'avant la guerre. L'Europe dévastée par le conflit n'est pas innocente elle-même de la folie de prodigalité, elle qui envoie des automobiles, de la bijouterie, des oeuvres d'art sur toutes les mers, dans toutes les directions.

Le paupérisme dépense pour oublier qu'il possède si peu et l'opulence qu'elle a trop et recherche de nouvelles sensations.

La demande des soldats américains d'un bonus de -2,000 a eu sa répercussion ici, en la demande de $2,500. Le Canada a soutenu ses soldats, leurs oeuvres, leurs enfants. Il leur a procuré des occupations, et leur a donné la préférence pour toutes les positions, aussi bien civiles que privées. Nous hésitons à accorder une demande qui assombrirait des exploits aussi glorieux que ceux de l'ancienne Grèce et qui provoquerait pour nos soldats, en définitive, plutôt une énorme perte qu'un quelconque profit.

Tous, à l'heure actuelle, nous avons des angoisses et des douleurs. En négligeant ce fait singulier que nous vivons peut-être mieux avec elles que si nous ne les connaissons pas, tout homme les aurait dû prévoir. Elles ne sont que les phénomènes des anciennes reconstructions qui reviennent à la vie. Ces nuages d'été disparaîtront, mais nous devons nous montrer assez braves pour imposer une certaine modération dans la poursuite de nos intérêts personnels. Nous avons besoin que la leçon de la grande guerre nous profite un peu plus longtemps.

VIVE LA FRANCE !

(L'Evénement)

La popularité de la France, dans le monde entier, est un immense crédit, qui en temps et lieu, se convertit en secours financiers, militaires ou politiques. On l'a vu, pendant ces quatre années et demie de guerre; on l'avait senti auparavant; on vient d'en avoir une nouvelle preuve, au cours de cet incident de la Ruhr, qui s'est clos par une victoire diplomatique française à San Remo.

Il faut lire les grands journaux anglais, le "Times", le "Globe" et le "Manchester Guardian," pour reconnaître le nombre et le valeur des amis de l'idée française dans le Royaume-Uni. Si M. Lloyd-George a modifié ses projets, après son entrevue et ses explications avec M. Millerand, il n'y pas de doute que les arcticles absolument sincères de ces journaux en faveur de l'intervention française lui ont facilité le soin le sentir de quel côté souflait le vent de l'opinion anglaise.

On s'en fera une idée plus juste, à la lecture de l'interpellation suivante d'un député anglais à la Chambre des Communes, M. Lawrence Lyon, député de Hastings, interpellation qui a été finalement retirée, lorsque M. Lyon a su de quelle façon les chosesavaient tourné à San-Remo, mais où l'on sent toute la sincérité du "fair-play" britannique qui se çabre devant un commencement d'injustice envers la France. Voici :

"Si le gouvernement anglais n'approuve pas l'action de son alliée, ce désaccord provient-il d'une désapprobation de ce que la France a fait pour se protéger, ou estce parce que Francfort a été occupé sans attendre l'assentiment anglais peut-il dire quelle protection il propose d'assurer à nos alliés français, s'il est permis à l'Allemagne de violer le traité et si la France doit rester passive? Dans la deuxième hypothèse, le gouvernement anglais peut-il nier qu'il a déjà lui-même agi de la même façon? Est-ce que lord Curzon n'est pas obligé de convenir que, lorsque le cabinet britannique jugea conforme à ses intérêts d'envoyer des troupes à Constantinople, il le fit sans que le gouvernement français eût donné son assentiment et avant même de l'informer, et cette initiative de notre part provoqua-t-elle une protestation de la France?"

Forestiers Catholiques

A une assemblée spéciale de la Cour Taché No 22 de l'Ordre des Forestiers Catholiques la résolution suivante a été passée :

"Que les membres de la Cour Taché, ayant appris avec regret la mort de Madame Senez, qui était la mère des Frères Joseph et David Senez, la grand'mère des Frères Paul et Charles Senez, la belle-mère du Frère J.-Ernest Cyr et la la grand'mère de l'épouse du Frère Ovide Bellavance, offrent à ces Frères et aux autres membres de la famille leurs plus vives condoléances dans le grand deuil qui les affiige; Que copie de cette résolution soit envoyée à la famille, et à la presse pour publication.—Adoptée à l'unanimité.

NOS HOMMES FORTS

(*Par A. N. Montpetit*)
(Suite)

Qui ne connait le Prince Napoléon? Il a laissé, en passant, de bons souvenirs parmi nous. Nous devons à sa générosité la statue de Bellone qui couronne le monument des braves, sur le chemin Sainte-Foye, monument qui nous a valu un chef-d'oeuvre d'éloquence; et l'Institut-Canadien, de Montréal, doit à sa libéralité, une infinité de choses dont j'ai perdu mémoire.

Le Prince Napoléon donc; que vous connaissez si bien, visitant l'Amérique, se trouvait un jour, à la gare de New-Jersey, attendant son tour pour prendre son billet de passage, tout comme un autre mortel. Il allait à la file, pouce à pouce, faisant queue, trop lentement à son gré, mais aussi vite que le permettait l'expédition ordinaire, lorsqu'un individu ,feutre en tête, cigare au bec, queue d'oignon dans le gosier, nasillard, autant que si son accent fut sorti d'un groin, lui coupe la file, empiète sur ses orteils et se pose carrément devant lui.

Le prince bondit sous le poids du Yankee, et sans faire ni un ni deux, il le saisit d'une seule main, l'enlevè comme un copeau et le lance à quinze pieds de distance, en lui criant au vol: "A chacun son tour mon ami!"

Tous les regards se portèrent aussitôt sur le Prince. Sa ressemblance frappante avec le premier Napoléon et sa renommée de force prodigieuse trahirent son *incognito*. Un cri s'éleva de la foule: *"He is the Prince! Hourrah! for the Prince Napoleon!"*

Il est de fait notoire. que le Prince est un des athlètes les plus vigoureux de France, qu'il manie deux haltères de deux cents livres, chacune, aussi facilement qu'un homme ordinaire en manierait de vingt-huit livres. On va même jusqu'à dire, parmi les malins, qu'il a poussé si loin sa force musculaire que son courage n'a jamais pu la rejoindre.

LE SAUT DU MATELOT

Il y a des années, oh! bien des années de nous, un matelot déserteur poursuivi sur l'ordre de son capitaine, serré de près par ses traqueurs, arrive précisément à ce point du cap Diamant où on a construit, en 1874 la platforme de l'Académie, très fréquentée par les bonnes d'enfant. Se voyant cerné de tous côtés, il s'élance et bondit du haut du roc coupé à pic. On le ramasse au bas, à la porte d'une des rares maisons bâties alors en cet endroit de la basse-ville et on le transporte tout sanglant, à l'Hôtel-Dieu. Ses plaies une fois pansées, la respiration dégagée, on constate que le matelot n'a reçu aucune blessure mortelle.

On le couche dans un bon lit, puis, comme il se fait tard, on le laisse dormir tranquillement.

Le lendemain, lorsque la soeur de garde s'éveilla, elle se rendit incontinent au lit de l'intéressant malade, mais le nid était vide, l'oseau s'était envolé.

Mais où s'était-il échappé?

Evidemment, par la fenêtre, car elle était encore ouverte.

Et voilà comment et pourquoi —la rue qui s'est ouverte ensuite, près du Cap, a pris le nom de rue du *Saut-au-Matelot*.

—Mais à chacun son tour! Je serais d'avis, qu'on l'appellerait maintenant la rue du Pick-Pocket. De déserteur à voleur, après tout, il n'y a que la main. Et le Pick-Pocket Yankee qu'on a pincé, il ya dix ans, et qu'on a logé, non pas à l'Hôtel-Dieu, mais à la prison commune, a fait exactement, et au même endroit, le même tour de force forcé.

LE SAUT DE PENN

Le *saut de Penn* sur l'ancien canal Lachine, tout le monde le connait, ou du moins, en a, plus d'une fois entendu parler. M. Penn aujourd'hui propriétaire du *St. Lawrence Hall*, se trouvant au *Grifinton*, fit rencontre d'une troupe avinée ou plutôt *whiskeyfiée*, d'Irlandais, qui lui chercait noise, je ne sais trop à quel sujet. M. Penn était doué d'une agilité rare et il en profita de son mieux, pour s'esquiver. Une partie de la troupe le poursuivit. Il gagnait du terrain, mais il s'avançait vers le canal, et là, s'il ne trouvait le pont ouvert, c'en était fait de lui; il allait être cerné. Il franchit la chaussée du canal le voilà en face du pont: Fatalité! le pont est fermé.

Il connait trop bien la fureur de ses ennemis et la haine qu'il lui ont vouée pour hésiter longtemps sur le parti qu'il doit prendre. Il respire un instant, mais bientôt il entend des cris de rage; des pierres lancées sifflent à ses oreilles. Le danger est pressant. Il prend son élan, se précipite à toutes jambes vers le canal, pose le pied sur la pierre de revêtement et d'un bond il franchit la largeur de l'écluse, largeur d'à peu près 22 pieds, en cet endroit. On conçoit qu'aucun de ses ennemis ne tenta d'en faire autant.

Ce petit canal existait encore, il y a peu d'années, et j'ai pu voir de mes propres yeux l'endroit du *Saut de Penn*.

NOCES DE RUBIS

La vénérable Soeur Laurent, des Soeurs de la Charité de l'Hôpital Général de Montréal, commémorera le soixante-et-dixième anniversaire de la profession religieuse le 20 du courant. A l'occasion de ses noces de rubis il y aura messe solennelle en la chapelle de la maison provinciale de Saint-Boniface pendant laquelle la vénérée jubilaire renouvellera en présence de l'assistance ses promesses sacrées.

La bonne Soeur Laurent, bien connue dans le pays, arrivait à la mission de la Rivière Rouge en 1850, elle fut la fondatrice de la mission de Saint-Norbert, nommée alors la Rivière Sale, en 1858. La vénérée doyenne de la Communauté des Soeurs Grises compte donc 70 ans de sejour au Manitoba, 70 ans consécutifs puisqu'elle n'est jamais retournée à la Maison-Mère, à Montréal. Le début de sa carrière religieuse est marquée par bien des sacrifices cette chère ancienne a goûté aux privations de tous genres qu'ont eu à endurer les premières missionnaires de la Rivière Rouge, elle s'est généreusement dépensée jusqu'à ses 86 ans. époque à laquelle elle a cessé de visiter les pauvres et les malades à domicile, maintenant elle continue d'édifier la Communauté par son exacte ponctualité aux saints exercices.

Les Soeurs Grises adressent à leurs amis l'invitation cordiale d'assister à la cérémonie sus-dite qui aura lieu en leur Maison Provinciale le 20 de ce mois, à six heures et demie du matin.

—*Communiqué.*

S'appliquer à comprendre et a consoler les douleurs d'autrui, c'est admirablement pratiquer la charité.

* * *

Savoir donner est une de ces sciences qui ne peuvent s'acquerir seules, les coeurs simplement nobles en possedent le secret.

(Suite de la Page 1)

grandes difficultés à l'exécution de sa mission, elle cache son départ à ses parents. Elle de ne pas susciter de trop se met en route pour aller voir son roi, résolue à ne reculer devant rien pour exécuter son dessein. "Dussé-je user mes jambes jusqu'aux genoux, dit-elle, je dois être là-bas avant la mi-carême." Elle eut bien préféré, la chère enfant, "filer auprès de sa mère," car "combattre n'était pas son métier". Mais il fallait qu'elle marchât, car son Seigneur l'avait ordonné.

C'en est assez, mes frères, pour convaincre tout esprit attentif que la grande leçon qui se détache de la vie admirable de Jeanne d'Arc, c'est un attachement inviolable à l'accomplissement de son devoir. *"Esto fidelis usque ad mortem:* sois fidèle jusqu'à la mort." Jeanne d'Arc a été fidèle à la mission que Dieu lui avait confiée. Elle l'a remplie en recherchant uniquement la volonté de Dieu au mépris du respect humain et au prix des plus grands sacrifices. Dieu a tenu à son égard la promesse qu'il fait à toute âme fidèle. Il lui a donné la vie éternelle, *"et ego dabo tibi coronam vitae"*, et son triomphe là-haut trouve après cinq siècles son écho dans l'Eglise entière.

Les applications qu'il convient de faire après une étude comme celle-ci sont si transparentes qu'un grand nombre ont dû déjà surgir dans vos esprits rien qu'en entendant le récit de cette histoire attrayante entre toutes. Vous me permettrez bien d'en souligner quelques-unes à votre attention.

Les analogies entre l'état de la France au commencement du quinzième siècle et celle de l'élément catholique en général, et, encore plus, de l'élément français en particulier, dans cette province, est frappante. Nous n'avons pas, il est vrai, à lutter contre un envahisseur politique du sol de notre patrie. Ceux qui nous font la guerre sont ici chez eux— tout autant mais pas plus— que nous le sommes nous-mêmes. Mais si nous n'avons pas à repousser un ennemi à main armée, nous avons cependant bel et bien à lutter contre un envahisseur de nos droits et serve à l'égard de ceux qui un rôle trop prépondérant luttent pour la vérité et la justice, ont joué et jouent encore dans les questions politiques et sociales où ces droits de Dieu sont directement en jeu. Nous ne nous préoccupons pas assez de rechercher et d'accomplir la volonté de Dieu. Nous tombons trop facilement dans le défaut d'un âge et d'un pays démocratique. Parce que les votes de la majorité sont le grand moyen d'arriver aux postes lucratifs et honorables, on s'est trop habitué depuis longtemps à mesurer sur l'aune de la popularité et les faveurs de l'opinion publique la faveur de nos actes. Nous oublions trop facilement que c'est là une manière bien peu évangélique de juger de notre devoir et de l'accomplir.

"...... *quod hominibus altum est, abominatio est ante Deum*", disait Notre-Seigneur aux Juifs de son temps: "Ce qui est grand aux yeux des hommes est une abomination aux yeux de Dieu". N'y aurait-il pas lieu souvent de répéter ces paroles aux nôtres oublieux de leurs devoirs, alors surtout que ceux dont ils s'efforcent de gagner les bonnes grâces sont les ennemis jurés mais intelligents de tout ce qui touche à nos intérêts les plus chers et des véritables intérêts de Dieu.

La canonisation de Jeanne d'Arc est de la part de Dieu et de l'Eglise un appel à la réflexion qui ne peut que nous être très salutaire. Daigne cette aimable sainte inspirer à tous ceux qui ont un mot à dire dans la solution de nos difficultés — et c'est le cas de tous ceux qui ont de l'intelligence et du coeur — le sentiment de leur responsabilité! Qu'elle favorise les nobles efforts des âmes d'élite du camp adversaire qui élèvent la voix en faveur du droit et de la justice! Qu'elle favorise du haut du ciel ces projets de bonne entente que l'on essaie de mettre à exécution entre les deux races dominantes de ce pays! Qu'elle nous fasse trouver le moyen de "bouter hors de l'école" ces manuels d'histoire falsifiée et partiale, ces livres de littérature scabreuse et scandaleuse que l'on s'obstine, malgré les protestations épiscopales, à maintenir

JEANNE D'ARC MOURANT SUR LE BUCHER.

des droits de Dieu tant au point de vue naturel qu'au point de vue constitutionnel. Si nous n'avons pas à déplorer des trahisons — et Dieu sait encore jusqu'à quel point cette concession est vraie — des trahisons politiques du caractère de celle d'Isabeau et des Bourguignons, pouvons-nous, pour parler franchement, en faisant un examen sérieux de nos fautes nationales, nous rendre le témoignage que parmi les nôtres, il n'y a pas eu, et il n'y a pas encore, de ces défections et de ces abstentions tout aussi graves dans leurs conséquences?

Que dira l'historien impartial quand il constatera que dans un âge qui n'est pas très éloigné du nôtre, il s'est trouvé tant de catholiques et de Canadiens-français pour sanctionner par leurs votes aux urnes électorales, par leurs voies et leurs discours aux législatures provinciale et fédérale, la violation des droits de Dieu? Que dira cet historien quand il verra que nous faipeu, malgré les ressources immenses que le bon Dieu a daisons après tout relativement si gné mettre entre nos mains? L'intérêt personnel, la peur, le manque de confiance et d'espoir dans l'appui et les promesses que Dieu tient en ré- dans nos écoles catholiques et à faire étudier à nos jeunes gens et à nos jeunes personnes qui veulent passer les examens nécesaire à l'obtention des diplômes, manuels qui inoculent si subtilement et si sûrement le poison dans l'âme de l'enfance et de la jeunesse. Jeanne d'Arc, nous voulons le respect des droits de Dieu! Aidez-nous! Ainsi-soit-il.

JEANNE D'ARC AU BUCHER

Dans une étude sur Jeanne d'Arc publiée dans le "Correspondant", Mgr Touchet raconte ainsi le supplice de la Pucelle sur le Vieux-Marché de Rouen :

"Un grand silence s'était étendu sur la place du Vieux-Marché. Chacun voulait entendre la Vierge sacrée lamentant les "novissima verba". Cauchon lui-même pleura...

"Son tombeau de flammes ne fut pas respecté. Il fut violé par le bourreau. Tout d'elle avait été tellement extraordinaire, que les soldats anglais avaient mis dans leurs épaisses cervelles que la toute-puissante sorcière pourrait fort bien s'échapper, même du bûcher.

Or, ils ne voulaient plus, ils n'osaient plus se battre, même repousser le siège de Louviere elle vivante. Il fallut donc pour les sortir d'une bizarre superstition, la leur montrer morte. Thierrache écarta le brasier. Ils purent voir de leurs yeux l'horrible besogne qu'avait faite le feu: le pauvre corps noirci, tuméfié, entamé par des morsures, toutefois pendant encore au poteau.

Vers deux heures, le bourreau Thierrache crut son travail achevé.

Il avait amené son tombereau et il y jetait, à larges pelles, charbons encore fumants, cendres chaudes, os calcinés, lorsque "quelque chose" frappa ses yeux. Il regarda de près: c'étaient bien les entrailles et le coeur de la grande victime! Le coeur n'avait pas été mordu par la flamme; il demeurait plein de sang. La consigne étant que Jeanne fut "arse", Thierrache conclut qu'il devait brûler ces restes sacrés. Il versa dessus de l'huile, du souffre, des charbons. Rien n'y fit. Ce coeur qui n'avait aimé que son père, sa "pauvre mère", son roi, la France ses Voix (la Vierge, "Messire Jésus" était devenu de diamant. Thierrache tira la conséquence.

—Ce fut un miracle évident, dit-il.

Alors il se décida brutalement, en bourreau... D'un coup de pelle, il jeta le plus vénérable, le plus pur, le plus sacré des débris dans le tombereau. Un quart d'heure plus tard du haut du pont Mathilde, tout allait au fleuve.

La simplicite et la modestie sont le plus grand ornement de la beaute, et la meilleure excuse de la laideur.—*St François de Sales.*

SAINT-BONIFACE

Tous ceux qui ont de la voix sont priés de se rendre à l'Ecole Provencher, dans la grande salle, vendredi, le 21 mai courant, à 8 30 p.m., en vue de préparer des chants pour la célébration de la fête nationale.

* * *

La compagnie Jean-J. Daoust, Ltée, vient d'obtenir les contrats suivants: l'église catholique de Holdfast, Sask., entreprise de $70,000; le système de chauffage et la plomberie du Collège Agricole de Swan Lake, ainsi que la Banque de Commerce, de Turtleford, Sask.

* * *

La représentation donnée dans la salle du collège dimanche dernier a été un grand succès. La séance était donnée au profit de l'Eglise belge. Une assistance nombreuse et choisie était présente.

* * *

L'assemblée régulière de la Cour Taché No 252, Ordre des Forestiers Catholiques, a été remise à aujourd'hui 19 courant.

M. J. A. Desjardins, du No 14, rue Victoria, à eu le bonheur de faire baptiser dimanche sa petite fille, qui a reçu les noms de Mari-Clémentine-Jeanne-Germaine. Parrain: M. Charlemagne Desjardins, marraine : Mlle Harmanda Desjardins, cousin et cousine de l'enfant.



CITE DE ST-BONIFACE

AVIS

Avis est par les présentes donné que le Conseil de la Cité de Saint-Boniface a l'intention de faire et construire, et fera et construira les travaux ci-dessous énumés, à moins qu'il n'en soit empêché dans chaque cas respectifs où telles améliorations locales seront faites, la Cité émettra des obligations spéciales pour un montant égal au coût de l'ouvrage et cotisera et prélèvera annuellement une taxe uniforme de frontage sur les propriétés faisant front sur les rues ou parties de rues où l'ouvrage séra fait) suffisante pour payer l'intérêt et créer un fonds d'amortissement pour éteindre la dette dans l'espace de temps mentionnée dans la cédule ci-dessous, l'intérêt étant calculé sur la dette à un taux n'excédant pas Six (6) pour cent par année, et à un pour cent par année, à un pour cent (1%) par année de moins que ce taux sur le placement du Fonds d'Amortissement, mais ce dernier ne devant pas excéder quatre et demi pour cent (4½%) par année.

Dans le cas de trottoir la cotisation sera prelevée seulement sur les propriétés faisant front sur le côté de la rue où le trottoir sera construit.

Et à moins que dans un mois de la publication de cet avis les propriétaires de la propriété réelle affectée dans chaque cas respectif, représentant au moins les trois cinquièmes en valeur de la dite propriété, ne pétitionnent le Conseil à l'encontre de ces améliorations et de la cotisation requise pour en payer le coût, la Cité de Saint-Boniface pourra sans autre avis procéder à faire exécuter ceux des dits travaux contre lesquels aucune pétition n'aura été présentée, et à prélever les taxes spéciales de frontage mentionnées ci-haut.

Les améliorations projetées et les rues ou parties de rues sur lesquelles les travaux seront exécutés, et la période d'années durant laquelle la cotisation spéciale sera prélevée pour en payer le coût sont respectivement comme suit :—

Période d'un an.

Le nivellement de la rue Langevin, à partir de la rue Niverville à la rue Linden. Coût approximatif, $441.00.

Période de cinq ans.

Un trottoir de 4 pieds de largeur en madriers, sur le côté Est de la rue Langevin, à partir de la rue Niverville à la rue Champlain. Coût approximatif, $743.60.

Par ordre,

Ernest GAGNON, Greffier.

St-Boniface, Man. le 19 mai, 1920.



CONTRAT pour le transport de la Malle

Des soumissions cachetées, adressées au Maitre de Poste Général seront reçues à Ottawa jusqu'à vendredi le 11 juin 1920, à midi, pour le transport de la malle de Sa Majesté pour une durée de quatre année. Deux fois par semaine. Trajet de Prairie Grove à la Station de Lorette, commençant le 1er octobre prochain.

Des avis imprimés contenant plus d'informations sur les conditions de ce contrat ainsi que des formules de soumissions peuvent s'obtenir en s'adressant au bureau de poste de Prairie Grove, ou au bureau de l'Inspecteur des Postes, à Winnipeg.

Winnipeg, 30 avril 1920

H. H. PHINNEY, Inspecteur des Postes




CONTRAT pour le transport de la Malle

Des soumissions cachetées, adressées au Maitre de Poste Général seront reçues à Ottawa jusqu'à vendredi le 25 juin 1920, à midi, pour le transport de la malle de Sa Majesté pour une durée de quartre année. Douze fois par semaine, sur le trajet de La Broquerie, à la gare du C. N., commençant le 1er octobre prochain.

Des avis imprimés contenant plus d'informations sur les conditions de ce contrat ainsi que des formules de soumissions peuvent s'obtenir en s'adressant au bureau de poste de LaBroquerie, ou au bureau de l'Inspecteur des Postes, à Winnipeg.

Winnipeg, 14 mai 1920

H. H. PHINNEY, Inspecteur des Postes

Soumission pour Construction

Province du Manitoba



DEPARTEMENT DES TRAVAUX PUBLICS.

DES soumissions cachetées adressées à l'honorable Ministre des Travaux Publics du Manitoba seront reçues au bureau du soussigné, bâtisses du Parlement, Broadway, Winnipeg, jusqu'à midi, samedi, le vingt-deuxième jour de mai, 1920, auquel endroit et auquel temps les dites soumissions seront publiquement ouvertes, pour la construction d'un groupe de bâtisses sur le "Site de l'Université", à Tuxedo, contigü à la ville de Winnipeg, pour l'Ecole des Sourds du Manitoba.

Les plans et spécifications peuvent être vus au Winnipeg Builders' Exchange ou peuvent être obtenus des architectes, MM. John D. Atchinson & Co., Edifice Boyd, Winnipeg.

Des blancs de soumissions peuvent sur demande être obtenues du soussigné et aucune soumission ne sera prise en considération à moins qu'elle ne soit faite sur ces blancs et mise dans une enveloppe fournie dans ce but.

Deux blancs de soumissions seront soumis connus respectivement sous le Blanc de Soumission "A" et Blanc de Soumission "B". Les entrepreneurs qui soumissionneront peuvent employer l'un ou l'autre blanc. Dans le cas où ils emploieraient les deux Blancs, le chèque doit accompagner le Blanc "A".

Aucune soumission ne sera prise en considération à moins qu'elle ne soit accompagnée d'un chèque accepté par une banque à charte en faveur de l'honorable Trésorier Provincial du Manitoba pour un montant égal et au moins cinq pour cent (5%) du montant de la soumission.

Les chèques des soumissionnaires dont la soumission n'aura pas été acceptée leur seront retournés immédiatement après qu'une soumission aura été accepte.

Le chèque de la soumission acceptée sera déposé au Trust Account du Trésorier Provincial en garantie de l'exécution du contrat et de l'accomplissement intégral de tous ses dispositifs. Après l'exécution du contrat, on pourra substituer au chèque des Obligations de la Victoire ou toutes autres valeurs acceptables au Trésorier-Provincial. L'intérêt payé par les banques sera alloué sur le chèque du montant de son dépôt jusqu'à son remboursement.

Tout changement au blanc de souscription fourni constituera une raison suffisante de ne pas prendre en considération la soumission.

Tous ceux qui entendent soumissionner sont donc requis de s'en tenir strictement aux conditions fixées dans les blancs de soumission fournis.

La plus basse des soumissions ne sera pas nécessairement acceptée.

S. C. OXTON, Sous-ministre des Travaux Publics. Bâtisses du Parlement, Winnipeg, ce 8 mai 1920.

NOTICE TO CREDITORS

In the matter of the Estate of SIMON BOUTIN, deceased, late of the village of La Broquerie, in the Province of Manitoba, Farmer, Deceased.

All claims against the above estate must be sent to the undersigned, at the Office of his Solicitor Noël Bernier, 401, Somerset Building, in the City of Winnipeg, in the Province of Manitoba, on or before the 25th. day of June, A. D. 1920.

Dated at Winnipeg, in Manitoba, this 5th. day of May, A.D. 1920.

Henri Normandeau, Executor.

MEDECINS

Dr. F. LACHANCE
Des Hôpitaux de Paris
Spécialité : CHIRURGIE ET GYNECOLOGIE
Consultations : de 2 à 5 p.m.
Téléphones : Bureau: Main 2604—Rés. M. 2613
Bureau : Bloc Somerset Chambre 438
Avenue du Portage - WINNIPEG

Dr N.-A. LAURENDEAU
DES HOPITAUX DE NEW-YORK
Spécialité : Chirurgie et maladies de la femme
HEURES DE CONSULTATIONS
1 à 3 heures p.m. 7 à 8 heures p.m.
Visite à l'hôpital St-Boniface tous les matins
Bureau et résidence : 83, rue Ritchot
Tél. Main 1392 Saint-Boniface

Dr J R. TASSÉ
M. D., L. M. C. C.
Spécialiste en Chirurgie et Maladies des Femmes. Voies Urinaires
Bureau — Chambres 441-443 Bloc Somerset, Ave. Portage Winnipeg
Consultations 2 à 5 p.m.—7 à 8 p.m.
Téléphone Main 6674
Résidence, 109, rue Dumoulin
Télé M. 6675 St-Boniface

Dr L. D. COLLIN
Des hôpitaux de Paris
Spécialité Chirurgie
Bureau 79, avenue Provencher St-Boniface
Téléphone Main 4640
Heures de consultation 2 à 5 p.m. et 7 à 9 p.m.

Dr. E. J. JARJOUR
DENTISTE
Gradué de McGill et Laval
Téléphone : Main 4190
Bureau : 356 rue Main—702 Edifice Great West WINNIPEG
En face de la Banque Montréal
Ouvert les soirs par "appointment"

Bureau : Télé. Main 1231
Dr. G. K. HOBSON, V.S., B.V.Sc.
VETERINAIRE MEDECIN
BUREAU : 109, RUE MARION NORWOOD, MAN.
Résidence: Tél. Main 7823
18, rue Kitson - Norwood

AVOCATS & NOTAIRES

L'Hon. J. Bernier H. P. Blackwood
Noël Bernier Alex. Bernier
BERNIER, BLACKWOOD & BERNIER
Avocats et Notaires
Spécialités : droit criminel Corporations, prêts
Bureaux : 401 Bloc Somerset, Ave. du Portage WINNIPEG
Phone Main 4206 et 4207

Commerce, Droit, Finance
A.-L. MONNIN
NOTAIRE
715 EDIFICE McINTYRE
416, rue Main, Winnipeg
Correspondant en France, Suisse et Espagne